

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi le 18 avril 2023 à compter de 17 h 50 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette	Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Monsieur Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denholm
Monsieur Roch Carpentier	Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la - Gatineau

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines, Madame Kelly-Ann Gagnon, Greffière, des employés de la MRC, une journaliste ainsi que deux citoyennes dans la salle.

Ouverture de la séance

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 17 h 50.

2023-CA-019

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 18 avril 2023

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-CA-020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par Monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 21 mars 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-CA-021

Adoption du fonds expert-conseil – Programme expert-conseil MRCVG

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'adopter le fonds expert-conseil, tel que présenté à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 3 avril 2023.

ADOPTÉE

2023-CA-022	Octroi de financement – 5 000\$ à même le SPED – Dossier 22-063
	<hr/> <p>Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 5 000 \$ à même le SPED au dossier 22-063, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 3 avril 2023.</p>
	ADOPTÉE
2023-CA-023	Octroi de financement – 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-008
	<hr/> <p>Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs au dossier 23-008, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 3 avril 2023.</p>
	ADOPTÉE
2023-CA-024	Octroi de financement – 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs et 5 000\$ à même le SPED – Dossier 23-030
	<hr/> <p>Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs et 5 000\$ à même le SPED au dossier 23-030, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 3 avril 2023.</p>
	ADOPTÉE
2023-CA-025	Octroi de financement – 5 000\$ à même le SPED – Dossier 23-002
	<hr/> <p>Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 5 000\$ à même le SPED au dossier 23-002 sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 3 avril 2023.</p>
	ADOPTÉE
2023-CA-026	Octroi de financement – 5 000\$ à même le Fonds Émergence – Dossier 23-035
	<hr/> <p>Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 5 000\$ à même le Fonds Émergence au dossier 23-035, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 3 avril 2023.</p>
	ADOPTÉE
2023-CA-027	Octroi de financement – 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-036
	<hr/> <p>Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs au dossier 23-036, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 3 avril 2023.</p>
	ADOPTÉE
2023-CA-028	Octroi de financement – 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 22-072
	<hr/> <p>Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000 \$ à même le Fonds des jeunes Promoteurs au dossier 22-063, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 3 avril 2023.</p>
	ADOPTÉE
2023-CA-029	Clôture de la séance
	<hr/> <p>Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 17 h 55.</p>
	ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale adjointe,
Directrice des ressources
humaines,
Greffière trésorière adjointe

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.